



Projet de coproduction CFPL/ maisons d'opéra
Appel à candidature « Voyage dans la Lune »
Formulaire d'inscription/ application form

Nom/Surname _____ Prénom/First Name _____

Date et lieu de Naissance/Date & Place of Birth | | | | | | | | _____

Nationalité/ Nationality _____

Adresse/Address _____

Ville/City | | | | | _____ Pays/Country _____

Téléphone/Phone _____ Portable/Mobile _____

E-mail _____

Je déclare accepter par la présente le règlement de l'appel à candidatures/ I declare to accept the rules of the application notice.

A....., le.....

Signature

POUR MÉMOIRE

Cette candidature contient

- Le formulaire d'inscription complété
- Un CV
- Une note d'intention dramaturgique **en français**.

CHECKLIST

This application contains

- The completed application form
- A curriculum vitae
- A short presentation of the project **in french**



Candidature à faire parvenir avant le 15 avril 2019

Please send before April 15th, 2019

à Clémence COMMEIGNES, secrétaire générale

Centre Français de Promotion Lyrique

35 Boulevard de Bonne Nouvelle - 75002 PARIS

Tél. 0033 (0)1 53 96 92 98 - Courriel. info@cfpl.org

Appel à candidature « Le Voyage dans la Lune »

Règlement/ Regulation

Article 1. Conditions de participation

L'appel à candidature est ouvert aux metteurs/es en scène ayant déjà signé au moins une mise en scène d'opéra.

Au stade de la pré-sélection sur dossier, il n'est pas nécessaire que les candidats metteurs en scène aient déjà constitué leur équipe.

Les metteurs en scène retenus à l'issue du premier tour devront en revanche constituer une équipe complète pour le choix final.

Il est entendu que l'équipe peut être composée de moins de quatre personnes à partir du moment où toutes les compétences sont représentées (décorateur, costumier, éclairagiste).

Il n'y a pas de limite d'âge.

La participation des équipes est volontaire et ne donnera lieu à aucune contrepartie ni à aucun remboursement de frais.

Article 2. Envoi des candidatures

Les dossiers complets des candidats devront parvenir au CFPL avant le 15 avril 2019. Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera prise en compte.

Tout dossier envoyé incomplet ou non complété avant la date limite d'envoi des candidatures ne sera pas examiné.

La liste des pièces à fournir est détaillée dans l'appel à candidature.

Article 3. Déroulement du concours

La première phase du concours est une présélection sur dossier.

Les 6 équipes retenues pour participer à la deuxième phase de sélection, seront ensuite appelées à fournir au CFPL avant le 7 juin 2019 :

1. le CV de chacun des membres constituant l'équipe ;
2. les croquis en couleur du projet sur format A4 ;
3. le concept général du projet.

L'équipe lauréate sera choisie le 17 juin 2019.

Les 6 metteurs en scène pré-sélectionnés et au minimum l'un de leurs collaborateurs devront être présents afin de participer à un entretien avec le jury au cours duquel ils présenteront leur projet.

Il est par ailleurs entendu :

- o qu'aucune instruction (autre que le thème) ne sera émise par la coproduction. Chaque équipe sera libre de s'organiser comme elle l'entend dans la conception et la mise en oeuvre de son projet de mise en scène ;
- o qu'aucun contrôle sur l'exécution ne sera opéré. Les équipes candidates ne seront pas placées sous la responsabilité de la coproduction qui ne donnera aucune directive ;
- o que les projets reçus n'appartiendront pas à la coproduction. Aucune somme ne sera versée en contrepartie d'un travail ou d'une cession de droits ;
- o les 6 projets retenus au terme de la première sélection resteront l'entière propriété de chaque équipe qui pourra l'exploiter comme elle l'entend.

Article 4. Convocation

Chaque metteur en scène recevra dans un premier temps un courriel lui confirmant la bonne réception de sa candidature.

Chaque metteur en scène recevra ensuite un courriel début mai 2019, lui indiquant le choix du jury.

Les 6 metteurs en scène sélectionnés recevront une convocation par courriel leur indiquant l'horaire et le lieu où se tiendra l'entretien avec le jury.

Article 6. Jury et résultats

Le jury est composé du Président du CFPL ou de son représentant, des directeurs des opéras coproducteurs ou de leur représentant, d'un représentant du Palazzetto Bru Zane et du régisseur général technique du projet choisi par la coproduction.

Le jury est souverain dans ses choix qui sont sans appel. Les délibérations sont confidentielles.

Aucun commentaire ne sera envoyé aux équipes non retenues à l'issue de la phase de présélection.

Après chaque sélection, les résultats seront indiqués directement à chaque candidat par courriel.

Les équipes non retenues devront contacter le CFPL afin que leur dossier de candidatures, comprenant notamment croquis et note d'intention, leur soit retourné.

Article 7. Adhésion au présent règlement

Tous les metteurs en scène candidats au présent appel à candidatures - et par conséquent les membres constituant leur équipe - adhèrent de fait au présent règlement.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

Clémence COMMEIGNES, secrétaire générale
Centre Français de Promotion Lyrique (CFPL)
35 Boulevard de Bonne Nouvelles – 75002 PARIS - France
Tél. 0033 (0)1 53 96 92 98 – info@cfpl.org - www.cfpl.org